



La Protection Civile en France

-

Dossier de Presse



Bénévoles, l'action est ici !



1. La Protection Civile en France

Agréée de sécurité civile, la Protection Civile regroupe **32 000 bénévoles**, femmes et hommes de tous les horizons, qui au travers de leur engagement, de leur formation et de leur expérience acquise sont de véritables professionnels des secours.

Ces médecins, infirmiers, secouristes, agents administratifs, techniciens, moniteurs, experts et cadres interviennent dans la formation du grand public aux premiers secours, dans les missions de secours en complément des services publics, et dans les missions d'aide humanitaire et sociale.

La Protection Civile, reconnue d'utilité publique est composée de trois échelons :

- L'échelon national : la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC)
- L'échelon départemental : les Associations Départementales de Protection Civile (ADPC)
- L'échelon territorial : les antennes de Protection Civile

Elle est ainsi présente dans **91 départements** de France métropolitaine (dans lesquels elle compte 483 antennes) ainsi que dans **7 départements et collectivités d'outre-mer**.

A l'échelon national, elle est administrée par un comité directeur de 24 membres. Sur le plan opérationnel, elle est gérée par un collège de Cadres Opérationnels Nationaux, Régionaux et Départementaux placés sous la houlette du Directeur Général.

Elle est présidée par **Monsieur Yannick CHENEVARD**.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Protection Civile, n'hésitez pas à consulter notre site Internet :

www.protection-civile.org



2. Historique

La toute première Association Départementale de Protection Civile (ADPC) a été créée en 1958 dans les Côtes-du-Nord.

5 ans plus tard, en 1963, on dénombrait déjà 26 Associations Départementales de Protection civile (ADPC) déjà fédérées entre elles.

C'est à la demande du Général de Gaulle, Président de la République Française, que le Premier Ministre Georges Pompidou, par une directive en date du 18 mars 1964, sollicite la création d'une Fédération Nationale de Protection Civile afin de fédérer l'ensemble des forces concourant à la protection des populations civiles sur le plan national.

La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) est créée le 14 décembre 1965 lors d'une assemblée générale à Paris.

La Fédération nationale a pour but de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers en temps de paix comme en temps de crise (article 2 de ses statuts).

Elle est dans la capacité de répondre à la demande des pouvoirs publics, des organismes publics ou privés ou à son initiative, pour toutes les opérations de secours, de couverture sanitaire ou d'aide humanitaire tant sur le territoire national qu'à l'extérieur.

La Fédération Nationale de Protection Civile a été **reconnue d'utilité publique par un décret du 14 novembre 1969** et par arrêté du 15 octobre 1996.

Au fil des ans, la FNPC ne cessera de se développer et d'accroître le nombre de ses adhérents, pour atteindre en 2006 le nombre de 32 000 adhérents. Elle s'implique depuis sa création au sein de l'Observatoire National du Secourisme mis en place par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

Elle élaborera des formations spécifiques dont certaines deviendront des formations nationales par arrêté ministériel. C'est le cas de la formation : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours sur la Route créée à l'initiative de la FNPC en collaboration avec la RATP, qui est devenue formation nationale par l'arrêté du 16 mars 1998, Journal Officiel du 26 avril 1998.

Consciente de l'importance de sa participation aux missions de secours, d'aide et d'assistance aux populations sinistrées, en complémentarité des services de secours de l'état, la FNPC développe un concept novateur d'équipes adaptées aux différentes missions.



Durant l'été 1999, à la demande de la Direction de la Sécurité Civile, dans le cadre d'une mission au titre du ministère des Affaires étrangères, plusieurs de ces équipes interviendront dans les Balkans, en particulier pour la logistique à Rinas et à l'aéroport de Tirana (Albanie), et en assurant la gestion d'un camp de réfugiés Kosovars à Stenkovec en République de Macédoine.

Participant autant aux secours au quotidien qu'en situation de crise ou de catastrophe, les équipes de bénévoles de la Protection Civile interviendront sur tous les fronts, tant au niveau national qu'international.

En décembre 2004, des équipes de la Protection Civile sont parties au Sri Lanka et en Thaïlande pour venir en aide aux sinistrés du tsunami. Et en juin 2006 d'autres équipes sont parties en Indonésie pour porter assistance aux sinistrés de l'île de Java.

Sur le plan de la formation, une équipe pédagogique nationale et des bénévoles chargés d'enseignement zonaux contribuent au développement des programmes de formation, et à la formation des enseignants.

Elle participe activement à l'animation des travaux des commissions – scientifique – emplois et formation, et siège depuis sa création le 13/08/2004, au sein du Conseil National de Sécurité Civile.

La Protection Civile a été la **première association à recevoir l'agrément de Sécurité Civile** (arrêté du 30/08/06 paru au JO n°204 du 03/09/06).

La Protection Civile est notamment intervenue lors :

- de l'explosion de l'usine AZF
- des inondations dans le Gard
- de la marée noire causée par l'Erika
- de toutes les rave-party de plus de 10 000 personnes depuis 1997
- des tsunamis en Asie
- des tremblements de terre à Java
- de l'accident de car de Vizille (38)
- des événements climatiques à Hautmont (59)
- du tremblement de terre d'Haïti

Plus récemment, la Protection Civile a assuré :

- les secours lors de la Tall Ship Race à Toulon (1 000 000 personnes)
- la sécurité du Festival Interceltique de Lorient
- les secours sur l'étape du Tour MondoVelo (10 000 cyclistes)
- Les matchs de la Coupe du Monde de Rugby 2007 (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse)
- les secours lors des ferias de Bayonne
- les secours lors de la venue du Pape à Lourdes (65)

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Protection Civile, n'hésitez pas à consulter notre site Internet :

www.protection-civile.org



3. Portfolio



72 000 interventions de secours



**32 000 bénévoles
professionnels des premiers secours**



15 000 Dispositifs Prévisionnels de Secours



4. Les Missions de la Protection Civile

La Protection Civile a **3 missions principales**. Elle assure :

- Les Missions de Secours
- La Formation aux premiers secours
- L'Aide Humanitaire et Sociale sur le territoire national et à l'étranger.

4.1 Les Missions de Secours

La Fédération Nationale de Protection Civile est une **association agréée de sécurité civile** (arrêté du 30/08/06 paru au JO n°204 du 03/09/06). Elle dispose à ce titre d'un agrément national pour :

- mettre en place des **Dispositifs Prévisionnels de Secours** (DPS) lors de manifestations sportives, festives ou culturelles pour lesquelles la Protection Civile assure la sécurité des participants et du public
- assurer un renfort opérationnel des services publics de secours (SAMU, Sapeurs-Pompiers) dans le cadre d'un réseau de secours ou des Plans de Secours d'urgence (Plans Rouge, ORSEC, etc.)
- participer aux missions d'assistance et de soutien aux populations sinistrées en cas de catastrophe
- participer à l'encadrement de bénévoles dans le cadre du soutien aux populations sinistrées
- aide à la tenue de plus de 200 centres de vaccination sur le territoire national dans le cadre du plan de lutte contre la pandémie grippale A/H1N1 (gestion administrative et accueil des citoyens)

Pour assurer ces missions, en plus de son agrément d'association agréée de sécurité civile, la FNPC dispose d'une convention avec le ministère de la Santé et de la Solidarité depuis le 10 janvier 1992.

L'an passé, la Protection Civile a assuré **15 486 dispositifs prévisionnels de secours, dont 304 de grande envergure et 1 214 réseaux de secours, pour un total de 681 210 heures de service public bénévole**. Les secouristes ont parcouru plus d'un million de kilomètres pour **secourir plus de 72 000 personnes** dont le quart a dû être évacué vers une structure hospitalière.

4.2 La Formation

La Protection Civile en France dispose d'agréments nationaux pour dispenser l'ensemble des formations aux premiers secours :

- par un arrêté du 24 juillet 2007 pour la formation aux premiers secours y compris celle des formateurs
- par un arrêté du 26 juin 2007 pour la formation des instructeurs, formateurs de formateurs



- par une convention nationale avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) en date du 17 janvier 2005 pour la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), moniteurs et instructeurs.

Elle compte :

- 310 instructeurs de secourisme
- 1 296 moniteurs des premiers secours

L'an passé, ils ont formé **65 000 personnes aux premiers secours** (tous diplômes confondus) dont **45 558 personnes au PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Tous ces citoyens sont donc devenus capables d'effectuer des gestes qui sauvent ou de participer aux premiers secours au quotidien et dans leur entreprise.

Si vous souhaitez vous former, ou si vous êtes chef d'entreprise, chef d'établissement scolaire et que vous souhaitez former vos salariés, vos élèves aux premiers secours, contactez-nous !

4.3 L'Aide Humanitaire et Sociale

La Protection Civile intervient également dans le domaine humanitaire en envoyant des équipes spécialisées et du matériel sur les lieux de grandes catastrophes comme récemment lors du tremblement de terre d'Haïti.

C'est aussi au sein de la Protection Civile qu'œuvrent des équipes du SAMU Social, qui vont à la rencontre des plus démunis dans les grandes agglomérations françaises dans le cadre des maraudes sociales. Aider à un retour à la vie normale, apporter un peu de réconfort, c'est une des missions des bénévoles de la Protection Civile.

Ces trois missions sont assurées par les 32 000 bénévoles que compte notre Fédération. Si vous aussi vous souhaitez vous former, porter secours aux autres, ou leur apporter un peu de réconfort, rejoignez la Protection Civile !

32 000 personnes ont déjà fait le choix de nous rejoindre, pourquoi pas vous !

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Protection Civile, vous pouvez consulter notre site Internet :

www.protection-civile.org



5. Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

M. François RICHEZ

Trésorier-adjoint

en charge de la commission Communication et Image

Tél. : 06 37 89 40 14

-

M. Guillaume LOUBEYRE

Responsable Communication

Systèmes d'Information

Tél. : 06 20 60 11 37

Par courriel :

communication@protection-civile.org

Ou bien par courrier à l'adresse suivante :

Fédération Nationale de Protection Civile

Commission Communication et Image

87 / 95, quai du Docteur Dervaux

92600 ASNIERES

